PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

Bureau du cabinet
pref-magge@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 20 DEC. 2021

Ref : 0426

le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et messieurs les maires
du département des Bouches-du-Rhône

Objet : dispositions relatives aux fêtes de fin d'année

Le département des Bouches-du-Rhône continue d'être exposé à des indicateurs épidémiques préoccupants. Au 19 décembre 2021, le taux d'incidence était de 860 pour 100 000 habitants, avec un taux de positivité de 7 %.

Afin d'agir sur les vecteurs de propagation de la covid-19, le Gouvernement a pris de nouvelles dispositions renforçant les mesures sanitaires déjà en vigueur.

Je vous invite à éviter les événements qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire à l'intérieur (salle des fêtes, salles communales, ...) comme à l'extérieur (concerts, feux d'artifice avec du public...).

De plus, il serait souhaitable que les cérémonies de vœux soient reportées, voire annulées, surtout si elles conduisent à de grands rassemblements et a fortiori avec moment de convivialité.

Enfin, je vous rappelle que l'arrêté préfectoral n° 400 du 29 novembre 2021 interdit la consommation d'alcool sur la voie publique dans tout le département.

Je vous remercie de votre vigilance.

Christophe MIRMAND